

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.135

L'An deux Mille Quatorze, le 11 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 5 septembre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 5 septembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par Mme Eva ROY  
M. Michel SERVIT représenté par M. Patrick MARENGO  
Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN  
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE  
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Mme Florence DEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VŒUX POUR LE MAINTIEN D'UNE MATERNITE EN PAYS ROYANNAIS

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : UNANIMITE

Devant la menace de fermeture de la maternité de la Clinique Pasteur, le Conseil Municipal avait, par une délibération en date du 27 juin 2014, votée à l'unanimité, émis le vœu, qu'une maternité soit maintenue dans le pays royannais.

La solution de remplacement qui avait, durant un temps, été sérieusement envisagée avec la Clinique de Saint-Georges-de-Didonne ne semble pouvoir aboutir, pas plus qu'une implantation au Centre Hospitalier de Royan.

La formule aujourd'hui proposée consisterait à créer, à l'hôpital de Royan, un Centre Périnatal de Proximité. Mais, dans ces conditions, les accouchements proprement dits devraient se pratiquer à Saintes ou à Rochefort !

C'est pourquoi :

Considérant que la maternité de la Clinique Pasteur procède actuellement à quelques 600 accouchements par an, auxquels s'ajoutent environ 200 consultations pour des interruptions volontaires de grossesses (IVG) ;

Considérant que cette maternité connaît un pic important de consultations, durant la période estivale, et que sa fermeture obligerait les futures mamans à aller consulter et accoucher à plus de 40 kilomètres, avec des délais de route d'environ une heure pendant l'été ;

Considérant que Royan et son agglomération vont connaître une croissance de population durable, confirmée par toutes les prévisions de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), pour les décennies à venir ;

Considérant que Royan sollicite actuellement son sur-classement démographique dans les villes de 40 000 à 80 000 habitants, au titre de sa population estivale et touristique ;

Considérant que cette Clinique est la seule du pays royannais à offrir un service obstétrique, grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en raison de son rôle majeur pour cette discipline médicale sur le territoire ;

Considérant que tous les élu(e)s de Royan et la population ne peuvent se résoudre à voir disparaître cette maternité, de manière discrétionnaire, d'autant plus que 22 sages-femmes et auxiliaires de puériculture seront directement touchées par une telle décision ;

Considérant que les investigations n'ont manifestement pas été faites, avec toute la rigueur nécessaire, pour rechercher des gynécologues obstétriciens susceptibles d'être intéressés par une installation à Royan ;

Considérant que la Clinique Pasteur a, néanmoins, fait savoir qu'elle maintiendrait cette activité jusqu'au 31 décembre 2014.

## LE CONSEIL MUNICIPAL EMET LES VŒUX

- qu'avant toute décision définitive, un moratoire soit mis en œuvre, notamment pour régler au mieux le sort de la vingtaine de membres du personnel de la Clinique Pasteur directement concernés ;
- qu'un groupe de travail, en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les responsables des établissements de soins du pays royannais, soit mis en place, afin de réexaminer toutes les possibilités et d'élargir la recherche à des obstétriciens, issus de pays de l'Union européenne ;
- qu'une réflexion de fond soit engagée à l'échelle du pays royannais, en matière d'organisation des soins, afin que plus jamais à l'avenir la population et les élu(e)s ne subissent de tels faits accomplis, dans un domaine aussi essentiel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 septembre 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO